

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix avril à 19h, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2024

Membres présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

Membres absents, BUZZINO Nathalie, FRADET Olivier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, OULET CORBERA Emmanuelle, ZANETTI Julien

Secrétaire de séance : Gauthier FOUCART

Le quorum étant atteint à 19H, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

N° d'ordre	N° délibération	Points de l'ordre du jour
1	2024/009	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2024
2	2024/014 et 2024/014 bis	Approbation du compte administratif et du compte de gestion communal 2023
3	2024/013	Vote amortissement attribution compensation Communauté de Communes
4	2024/011	Convention Centre de Loisirs de Launac
5	2024/012	Détermination des taux de recettes fiscales
6	2024/015	Budget Photovoltaïque
7	2024/016	Budget Communal
8	2024/010	Prime pouvoir d'achat pour les agents
9		Points et questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

Lecture faite, et sans remarques et questions des conseillers présents, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 février 2024

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal présenté ;

Après lecture du procès-verbal par le Maire ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 8 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, FOU CART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Gauthier FOU CART



2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion Communal 2023

2.1 Monsieur Gauthier FOU CART présente le compte de gestion communal 2023.

Sur le rapport du Troisième Adjoint, le Conseil Municipal de Le Burgaud, le compte de gestion communal 2023 se présente comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Titres émis	437 512,83 €	1 144 290,93 €	1 581 803,76 €
Mandats émis	828 986,54 €	974 442,31 €	1 803 428,85 €
Résultat budgétaire de l'exercice	- 16 672,43 €	150 757,77 €	134 085,34 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	11 049,84 €	- 16 672,43 €	149,00 €	- 5 473,59 €
Fonctionnement	236 810,41 €	150 757,77 €	231,94 €	387 800,12 €
TOTAL	247 860,25 €	134 085,34 €	380,94 €	382 326,53 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de compte de gestion présenté ;

Considérant l'élection de Monsieur Gauthier FOUCART comme président de séance à l'unanimité ;

Considérant le retrait de Monsieur le Maire lors du débat et du vote ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 7 ;

- Présents : BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

- Retrait au moment du vote – 1 ; ZANETTI Laurent

DELIBERE

Article 1 :

Le compte de gestion 2023 du budget communal est adopté.

2.2 Monsieur Gauthier FOUCART présente le compte administratif communal 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Troisième Adjoint présenté ci-après :

Il se présente comme suit :

	Résultat de l'exercice			
	Mandat émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A)
Total budget	1 423 675,82	1 557 761,16	248 241,19	A1 382 326,53
Investissement	454 185,26	437 512,83	(2) 11 198,84	A2 - 5473,59
Fonctionnement	969 490,56	1 120 248,33	(3) 237 042,35	A3 387 800,12

Restes à réaliser (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00
TOTAL	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00

Résultat cumulé = (A) + (B)

TOTAL A1 + B1	382 326,53
Investissement A2 + B2	- 5 473,59
Fonctionnement A3 + B3	387 800,12

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de compte administratif présenté ;

Considérant l'élection de Monsieur Gauthier FOU CART comme président de séance à l'unanimité ;

Considérant le retrait de Monsieur le Maire lors du débat et du vote ;

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité :

- Pour – 7 ;

Présents : BEAUD Edvine, FOU CART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

- Retrait au moment du vote – 1 ; ZANETTI Laurent

DELIBERE

Article 1 :

Le compte administratif de l'exercice 2023 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



Monsieur le Maire rejoint le conseil.

La Secrétaire de séance,
Gauthier FOU CART



3. Vote amortissement attribution compensation Communauté de Communes

Monsieur Gauthier FOU CART informe le conseil que la commune va devoir payer chaque année une somme à la Communauté de communes.

L'attribution de compensation, d'un montant de 11 138€, versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046, et doit donc faire l'objet d'un amortissement.

L'amortissement peut se faire en un an ou en plusieurs années.

La perceptrice a conseillé de faire une délibération pour une durée d'amortissement d'un an pour le versement de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes.

S'agissant d'une dépense annuelle et figée, il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au 2046.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ de valider la durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation versée en investissement.

Sur le rapport du Troisième Adjoint, le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 8 ;

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOU CART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Valider la durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation versée en investissement.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Gauthier FOU CART



4. Convention Centre de Loisirs de Launac

Monsieur Gauthier FOUcart explique aux conseillers que normalement ce point ne doit pas être débattu en Conseil Municipal mais en réunion CCAS. Il précise que le CCAS a voté contre à l'unanimité.

Monsieur Gauthier FOUcart présente, tout de même, au Conseil Municipal, la convention de la commune de Launac concernant le Centre de Loisirs pour les mercredis et vacances scolaires, pour éviter tout problème avec les parents. Le centre de loisirs de Launac s'engage à accueillir les enfants de Le Burgaud dont les familles en feront la demande et selon les places disponibles.

Si la convention est adoptée, la commune de Le Burgaud aurait à verser à la commune de Launac une participation par enfant de :

- 25€ par journée réservée
- 16€ par demi-journée réservée

Pour le Centre de loisirs du Burgaud, la participation financière s'élève à 8€ par jour et par enfant.

Monsieur Gauthier FOUcart dit ne pas trouver logique et équitable d'aider plus les familles qui mettent leurs enfants dans un centre extérieur à la commune.

Il explique avoir fait le calcul entre les deux centres ; pour celui de Launac la somme s'élèverait à 2800 € par an et par enfant contre 800 € pour celui du Burgaud.

Pour une vingtaine d'enfants cela équivaut à une dépense de 50 000 € par an pris sur le budget communal et non sur celui du CCAS car cela a été voté contre à l'unanimité.

Les conseillers sont d'accord sur le fait que ce soit injuste d'aider plus des familles qui mettent leurs enfants en centre extérieur par rapport aux familles qui les mettent au centre de loisirs du Burgaud.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adhérer à la convention du centre de loisirs de Launac

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport du Troisième Adjoint, le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Après en avoir délibéré et voter contre à l'unanimité selon les modalités suivantes :

- Pour – 0 ;

- Contre – 8 ;

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUcart Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Ne pas adhérer à la convention d'accueil de l'ALSH avec la commune de Launac.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Gauthier FOUcart



Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr

5. Détermination des taux de recettes fiscales

Monsieur Gauthier FOU CART informe les Conseillers municipaux, qu'il avait été décidé en commission budget d'augmenter les taux des taxes de 2% dans la mesure où la commune se développe et a besoin de recettes.

Pour l'année dernières les taux étaient les suivants :

- Taxe Foncière bâtie : 37,84 %
- Taxe Foncière non bâtie : 76,86 %
- Taxe d'habitation : 10,45 %

Il propose ainsi le vote des taux suivants :

- Taxe Foncière bâtie : 38,60 %
- Taxe Foncière non bâtie : 78 ,40 %
- Taxe d'habitation : 10,66 %

Cependant, la perceptrice a expliqué en réunion, que cette année exceptionnellement, il est possible de voter la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale à son taux maximal autorisé de 11,33 %.

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1363 B sexies ;

Considérant les produits issus de l'état n°1259 du Trésor Public ;

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité :

- Pour – 8 ;

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOU CART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Les taux des taxes sont fixés comme suit :

- o Taxe Foncière bâtie : 38,60 %
- o Taxe Foncière non bâtie : 78 ,40 %
- o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale : 11,33 %

Le Maire,

Laurent ZANETTI



6. Budget Photovoltaïque

La Secrétaire de séance,

Gauthier FOU CART



Monsieur Gauthier FOUCART présente le Budget Photovoltaïque de l'année 2024.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 687,37	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000,00	0,00	2 347,44	2 347,44	2 347,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 687,37	0,00	6 847,44	6 847,44	6 847,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	934,43	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 621,80	0,00	8 447,44	8 447,44	8 447,44
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 951,19		8 182,00	8 182,00	8 182,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 951,19		8 182,00	8 182,00	8 182,00
TOTAL		11 572,99	0,00	16 629,44	16 629,44	16 629,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 629,44
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 810,00	0,00	9 760,00	9 760,00	9 760,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		9 810,00	0,00	9 760,00	9 760,00	9 760,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 810,00	0,00	9 760,00	9 760,00	9 760,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		1 144,00	1 144,00	1 144,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		1 144,00	1 144,00	1 144,00
TOTAL		9 810,00	0,00	10 904,00	10 904,00	10 904,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 725,44
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 629,44
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 565,57	0,00	8 859,57	8 859,57	8 859,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	28 565,57	0,00	8 859,57	8 859,57	8 859,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 565,57	0,00	8 859,57	8 859,57	8 859,57
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 144,00	1 144,00	1 144,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		1 144,00	1 144,00	1 144,00
	TOTAL	28 565,57	0,00	10 003,57	10 003,57	10 003,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 003,57
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 951,19		8 182,00	8 182,00	8 182,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 951,19		8 182,00	8 182,00	8 182,00
TOTAL		16 951,19	0,00	8 182,00	8 182,00	8 182,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 821,57
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 003,57
---	------------------

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport de Monsieur le Troisième Adjoint :

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité :

- Pour – 8 ;

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOU CART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Budget Primitif Photovoltaïque 2024 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI




La Secrétaire de séance,
Gauthier FOU CART




7. Budget Communal

Monsieur Gauthier FOUCART présente le Budget Communal de l'année 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	27 923,84	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 000,00	0,00	11 138,00	11 138,00	11 138,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	79 530,00	0,00	136 699,00	136 699,00	136 699,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		111 453,84	0,00	151 837,00	151 837,00	151 837,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		53 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		174 453,84	0,00	203 837,00	203 837,00	203 837,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00

TOTAL	174 453,84	0,00	220 837,00	220 837,00	220 837,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					5 473,59
--	--	--	--	--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					226 310,59
---	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	12 000,00	0,00	422,00	422,00	422,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 000,00	0,00	422,00	422,00	422,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 374,00	0,00	12 431,00	12 431,00	12 431,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	5 473,59	5 473,59	5 473,59
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 374,00	0,00	17 904,59	17 904,59	17 904,59
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		121 374,00	0,00	35 326,59	35 326,59	35 326,59

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	30 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 030,00		23 984,00	23 984,00	23 984,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		42 030,00		190 984,00	190 984,00	190 984,00

TOTAL	163 404,00	0,00	226 310,59	226 310,59	226 310,59
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 310,59
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

173 984,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	315 043,41	0,00	377 851,53	377 851,53	377 851,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	400 000,00	0,00	382 500,00	382 500,00	382 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 350,00	2 350,00	2 350,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 286,00	0,00	66 225,00	66 225,00	66 225,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		781 329,41	0,00	828 926,53	828 926,53	828 926,53
66	Charges financières	7 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 843,00	1 843,00	1 843,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		789 829,41	0,00	837 969,53	837 969,53	837 969,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	30 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 029,00		23 984,00	23 984,00	23 984,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 029,00		173 984,00	173 984,00	173 984,00

TOTAL	831 858,41	0,00	1 011 953,53	1 011 953,53	1 011 953,53
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 011 953,53
--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	107 129,00	0,00	103 900,00	103 900,00	103 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	56 000,00	0,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00
731	Fiscalité locale	228 114,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
74	Dotations et participations (3)	172 805,00	0,00	176 327,00	176 327,00	176 327,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Total des recettes de gestion courante		595 048,00	0,00	629 627,00	629 627,00	629 627,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		595 048,00	0,00	629 627,00	629 627,00	629 627,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	595 048,00	0,00	629 627,00	629 627,00	629 627,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	382 326,53
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 011 953,53
--	---------------------

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité :

- Pour – 8 ;

Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Budget Primitif Communal 2024 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Gauthier FOUCART



8. Prime pouvoir d'achat pour les agents

Monsieur Gauthier FOUCART explique que l'Etat a demandé aux collectivités d'aider les fonctionnaires en leur versant la prime du pouvoir d'achat comme dans le secteur privé. Elle a été votée en octobre 2023 et mise en place à partir du mois de novembre 2023.

Madame Edvine BEAUD précise que cette prime n'est pas obligatoire ; c'est juste une proposition de l'Etat.

Madame Maryse VISSIE dit que l'Etat ferait mieux d'augmenter les grilles de salaire dans la fonction publique.

Monsieur Gauthier FOUCART confirme que ce n'est pas obligatoire et qu'elle ne peut être versée qu'aux fonctionnaires titulaires. Sur cette prime, les arrêts maladies ne sont pas décomptés par contre un fonctionnaire en longue maladie ne peut pas y prétendre.

Il explique les plafonds aux conseillers et leur propose de verser la moitié de la prime.

Rémunération brute	Montant de la prime de pouvoir d'achat (À préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (dans la limite de 700 €)

La prime sera versée au prorata des heures travaillées.

Monsieur Gauthier FOUcart trouve que c'est important aussi de faire plaisir aux agents quand cela est possible. Monsieur le Maire est d'accord avec lui car les agents en ont besoin aussi comme tout le monde de nos jours.

Les conseillers trouvent quand même malheureux de ne pas pouvoir la verser à Monsieur Beaudouin qui est en contrat aidé car il fait beaucoup pour le village.

Sur le rapport de Monsieur Gauthier FOUcart,

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité,

- Pour – 8 ;

- o Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUcart Gauthier, CUQ Christian, MONCOSI BUSQUE Anais, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

Décide :

Article 1 :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute	Montant de la prime de pouvoir d'achat (À préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (dans la limite de 700 €)

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Gauthier FOUcart



L'ordre du jour est terminé.

Madame Anaïs MONCOSI BUSQUE quitte la séance.

9. Points et questions diverses :

- Démission de Madame Emmanuelle OULET CORBERA :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une lettre de démission du conseil municipal de la part de Madame Emmanuelle OULET CORBERA. Il ne l'a pas encore validé à la préfecture mais il voulait en informer le conseil.

Il trouve cela dommage à deux ans de la fin du mandat mais il avait ressenti qu'elle était très irritée depuis un moment et très fermée par rapport à des avis ou des opinions différentes.

Il communiquera aux conseillers le courrier envoyé à la mairie par Madame Emmanuelle OULET CORBERA car il leur est aussi adressé.

Monsieur le Maire lit aux conseillers sa lettre de réponse qui accuse réception de sa démission.

Il explique aux conseillers que s'il y a deux démissions de plus, il faudra refaire des élections partielles.

Pour lui, le projet de centrale photovoltaïque est un élément déclencheur ce qui est très dommage car il faut accepter les avis divergents et les respecter.

Monsieur Gauthier FOUCART n'est pas d'accord avec le contenu de la lettre écrite par Monsieur le Maire. Il souhaite qu'il modifie la partie où il écrit que les conseillers et lui-même la remercie pour son investissement.

Il ne compte pas la remercier car pour lui elle n'a rien fait pour la commune à part critiquer et donner son opinion sur tout. Elle n'a en aucun cas été au bout de ses projets que ce soit pour les fleurs ou l'espace jeunes.

Il souhaite que sur le courrier soit écrit « certains conseillers et moi-même » ou la « plupart des conseillers » et non « tous ».

Pour sa part, il est très content de son départ et il ne se gardera pas de lui dire quand il la verra.

- Les Amis de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait faire une exposition à la mairie avec comme fil conducteur les objets anciens trouvés sur Le Burgaud en partenariat avec les Amis de l'Eglise.

- Commission Sécurité :

Monsieur Thierry TORTEL explique qu'une commission sécurité a eu lieu la semaine précédente.

La commission a décidé de remettre les ralentisseurs route de Drudas après le Padouenc et en créer une nouvelle, route de Verdun.

Monsieur le Maire dit qu'ils vont étudier la mise en place de parking en quinconces pour faire ralentir sur l'avenue du 8 mai.

La séance est levée à 21H20

